

À NE PAS DÉPOSER

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX DÉPOSÉS EN VRAC SUR LE SOL NE SERONT PAS COLLECTÉS

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

À DÉPOSER DANS VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

TRONCS ET SOUCHES D'ARBRES, BRANCHES D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR À 6 CM, OBJETS EN BOIS, CAGETTES ET POTS DE FLEURS

À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

TONTE DE GAZON - FEUILLES - PLANTES ET FLEURS - BRANCHAGES - TAILLE DE HAIES

À DÉPOSER EN VRAC DANS LE BAC SANS SAC OU EN FAGOTS AVEC UN LIEN NATUREL DE TYPE FICELLE

DISTRIBUÉS AU 1^{ER} TRIMESTRE 2025

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX SERONT COLLECTÉS DANS LES BACS

DÉCHETS VÉGÉTAUX

CHANGEMENTS 2025

À NE PAS DÉPOSER

TOUS LES OBJETS AUTRES QUE LES EMBALLAGES ET PAPIERS

EMBALLAGES ET PAPIERS

À DÉPOSER EN VRAC DANS LE BAC SANS SAC

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

À DÉPOSER EN VRAC DANS LE BAC SANS SAC

EMBALLAGES ET PAPIERS

À NE PAS DÉPOSER

AMPOULES ET NÉONS - VAISSELLE POTS DE FLEURS - MIROIRS

ORDURES MÉNAGÈRES

À DÉPOSER DANS LE BAC, DANS UN SAC PLASTIQUE ADAPTÉ ET FERMÉ

EN VERRE

À DÉPOSER EN VRAC SANS SAC

À NE PAS DÉPOSER

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (PETIT ET GROS PNEUS POUR LA SANTÉ (POTS DE PEINTURE, VERNIS, INSECTICIDES, HUILES...))

PRODUITS CHIMIQUES QUI PEUVENT ÊTRE DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA SANTÉ (POTS DE PEINTURE, VERNIS, INSECTICIDES, HUILES...)

À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

GRANDS CARTONS PLIÉS - FERRAILLE - MOBILIER DIVERS - LITERIE - LA VILLE AU SOIR

À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES,

OBJETS ENCOMBRANTS

* Si vous n'avez pas reçu votre bac, rendez-vous sur grandparisgrandest.fr rubrique "Mes démarches".

CALENDRIER DE COLLECTE 2025 ROSNY-SOUS-BOIS

Grand Paris Grand Est

SIMPLE COMME TRIER LE BON GESTE DE TOUS LES JOURS

LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le réseau de déchèteries est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents d'accueil. Le document est consultable auprès de l'agent d'accueil et sur grandparisgrandest.fr

LA LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE EST DISPONIBLE SUR LE SITE GRANDPARISGRANDEST.FR

À NOTER :

- L'accès au réseau de déchèteries est réservé aux particuliers résidant sur le Territoire de Grand Paris Grand Est (hors Gournay-sur-Marne et Montfermeil).
- Dépôt limité à 1 m³ par jour et jusqu'à 4 m³ par semaine maximum par foyer.
- Accès interdit aux professionnels.
- Seuls les véhicules de tourisme ne dépassant pas 1,90 m de hauteur sont autorisés à pénétrer dans les déchèteries. Les véhicules utilitaires sont interdits.

Dans le cas d'un particulier souhaitant utiliser un véhicule ne respectant pas ces prescriptions, il devra émettre une demande de dérogation au préalable sur grandparisgrandest.fr

JUSTIFICATIFS :

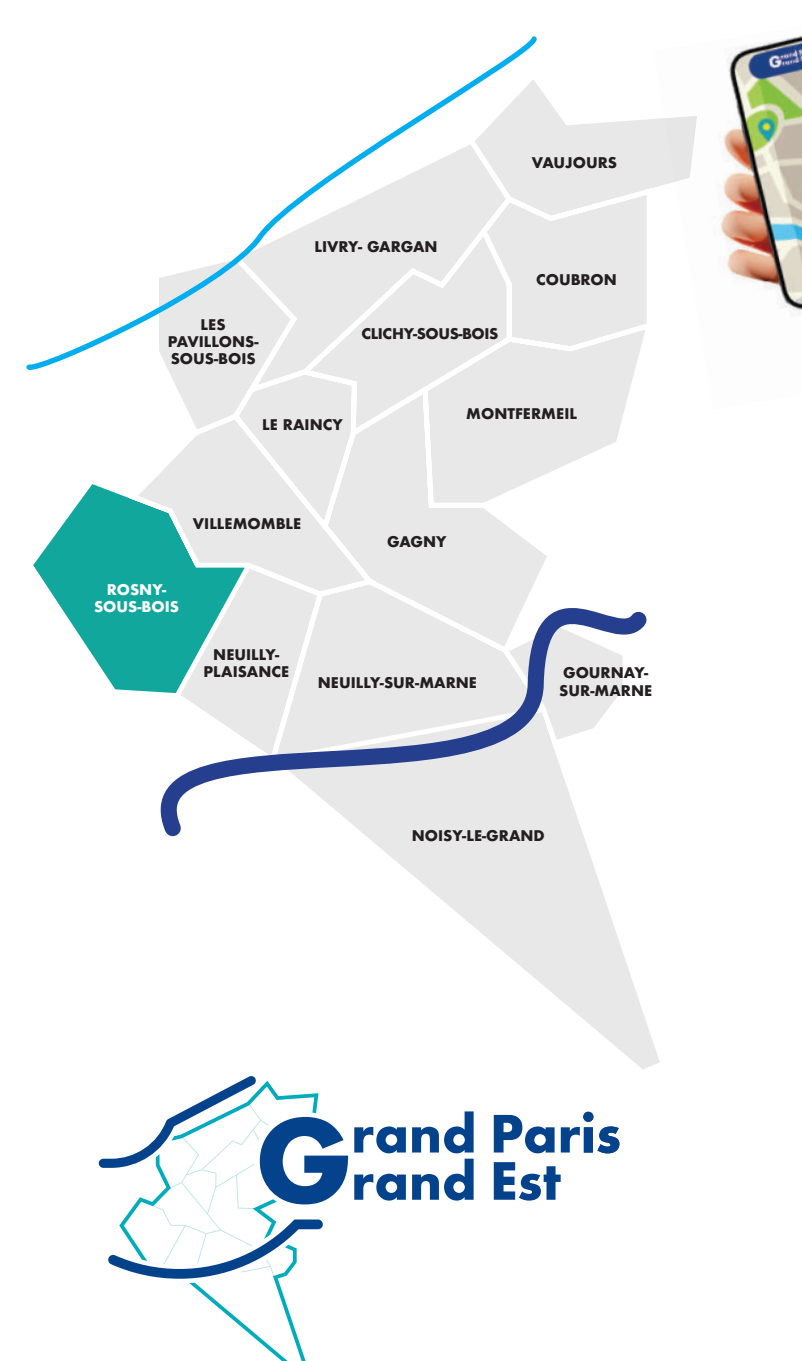
POUR OBTENIR UNE DÉROGATION, 2 SOLUTIONS :

Par internet : remplir le formulaire sur le site de Grand Paris Grand Est en joignant les pièces suivantes :

- Un justificatif d'identité avec photo ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz ou d'eau) ;
- La carte grise du véhicule.

Par courrier : remplir le formulaire et nous le transmettre accompagné des photocopies des pièces justificatives et vos coordonnées (adresse + téléphone) :

GRAND PARIS GRAND EST
 Direction Prévention et Gestion des Déchets
 11, boulevard du Mont d'Est
 93160 Noisy-le-Grand



INFOS

CLIC INFO DÉCHETS
TOUTES VOS INFOS EN UN COUP D'ŒIL !

Retrouvez les jours de ramassage de vos poubelles, les points d'apport volontaire et les déchèteries proches de chez vous sur notre carte interactive.

- Rapide et efficace, cet outil vous géolocalise grâce à l'adresse de votre domicile.
- Visualisez votre calendrier personnalisé !

AVEC LA RECYCLERIE 3R, DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS !

INUTILE POUR VOUS ?

Ne jetez plus vos objets, offrez-leur une seconde vie !

OBJETS ACCEPTÉS :

Mobilier (attention pas de matelas), appareils électroménagers / électriques, vaisselle, décoration, articles de maison / bricolage / jardinage / sport, livres, jeux, jouets, vêtements, tissus, cuivre, laiton, tous types de métaux hors ferraille, bois massif, contreplaqué épais en bon état, palettes / tourets, peintures.

VOUS POUVEZ DÉPOSER VOS DONS AUX HORAIRES SUIVANTS :

- Du mercredi au samedi : 9h - 16h45
- Dimanche : 9h - 13h30

AU 1 AVENUE DES MARCHANDISES À NEULLY-SUR-MARNE

Lors de votre visite, n'hésitez pas à demander le programme des ateliers de sensibilisation sur la prévention des déchets !

6 DÉCHÈTERIES GRATUITES

(SAUF GOURNAY-SUR-MARNE ET MONTFERMEIL, INTÉGRÉES AU RÉSEAU DU SIËREM)

IMPORTANT : CHANGEMENT DES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

VAUJOURS

ROUTE DE COURTRY

DÉCHÈTERIE FERMÉE

ÉTUDES EN COURS POUR LA MISE EN CONFORMITÉ ET LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU PROJET SUR CE SITE

GAGNY

3, CHEMIN D'ACCÈS AUX ABRESSES

RÉ-OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE AU 1^{ER} SEMESTRE 2025

MARDI, MERCREDI ET VENDREDI : 9h - 12h ET 14h - 17h30

SAMEDI : 9h - 17h30

DIMANCHE : 9h - 13h30

FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

NOISY-LE-GRAND

9, RUE DE LA PLAINE

FERMÉTURE DE LA DÉCHÈTERIE POUR TRAVAUX AU 1^{ER} TRIMESTRE 2025

LUNDI ET JEUDI : 14h - 17h30

MARDI, MERCREDI ET VENDREDI : 9h - 12h ET 14h - 17h30

SAMEDI : 9h - 17h30

DIMANCHE : 9h - 13h30

FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

LIVRY-GARGAN

60, RUE DE VAUJOURS

LUNDI, MERCREDI ET JEUDI : 9h - 12h ET 14h - 17h30

MARDI ET VENDREDI : 14h - 17h30

SAMEDI : 9h - 17h30

DIMANCHE : 9h - 13h30

FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

9, BOULEVARD DE PARIS

LUNDI ET JEUDI : 14h - 17h30

MARDI, MERCREDI ET VENDREDI : 9h - 12h ET 14h - 17h30

SAMEDI : 9h - 17h30

DIMANCHE : 9h - 13h30

FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

VILLEMOMBLE

ALLÉE DU PLATEAU

LUNDI, MERCREDI ET JEUDI : 9h - 12h ET 14h - 17h30

MARDI ET VENDREDI : 14h - 17h30

SAMEDI : 9h - 17h30

DIMANCHE : 9h - 13h30

FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

NEULLY-SUR-MARNE

AVENUE DES MARCHANDISES

LUNDI ET VENDREDI : 14h - 17h30

MARDI, MERCREDI ET JEUDI : 9h - 12h ET 14h - 17h30

SAMEDI : 9h - 17h30

DIMANCHE : 9h - 13h30

FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

RECYCLERIE 3R

NEULLY-SUR-MARNE

AVENUE DES MARCHANDISES

DU MERCREDI AU SAMEDI : 9h - 18h

DIMANCHE : 9h30 - 13h30

FERMÉE LES LUNDIS, MARDIS ET JOURS FÉRIÉS

HORAIRES DES DÉPÔTS :

DU MERCREDI AU SAMEDI : 9h - 16h45

DIMANCHE : 9h - 13h30

DÉPÔTS FERMÉS LES LUNDIS ET MARDIS ET JOURS FÉRIÉS

RETROUVEZ LES INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET GRANDPARISGRANDEST.FR

EXCEPTIONNELLEMENT SES DÉCHÈTERIES, GRAND PARIS GRAND EST S'AUTORISE À FERMER

Création : agence-achille.fr - Illustrations : iStock, 2025

JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

(ORDURES MÉNAGÈRES, EMBALLAGES ET PAPIERS, EMBALLAGES EN VERRE)

ORDURES MÉNAGÈRES

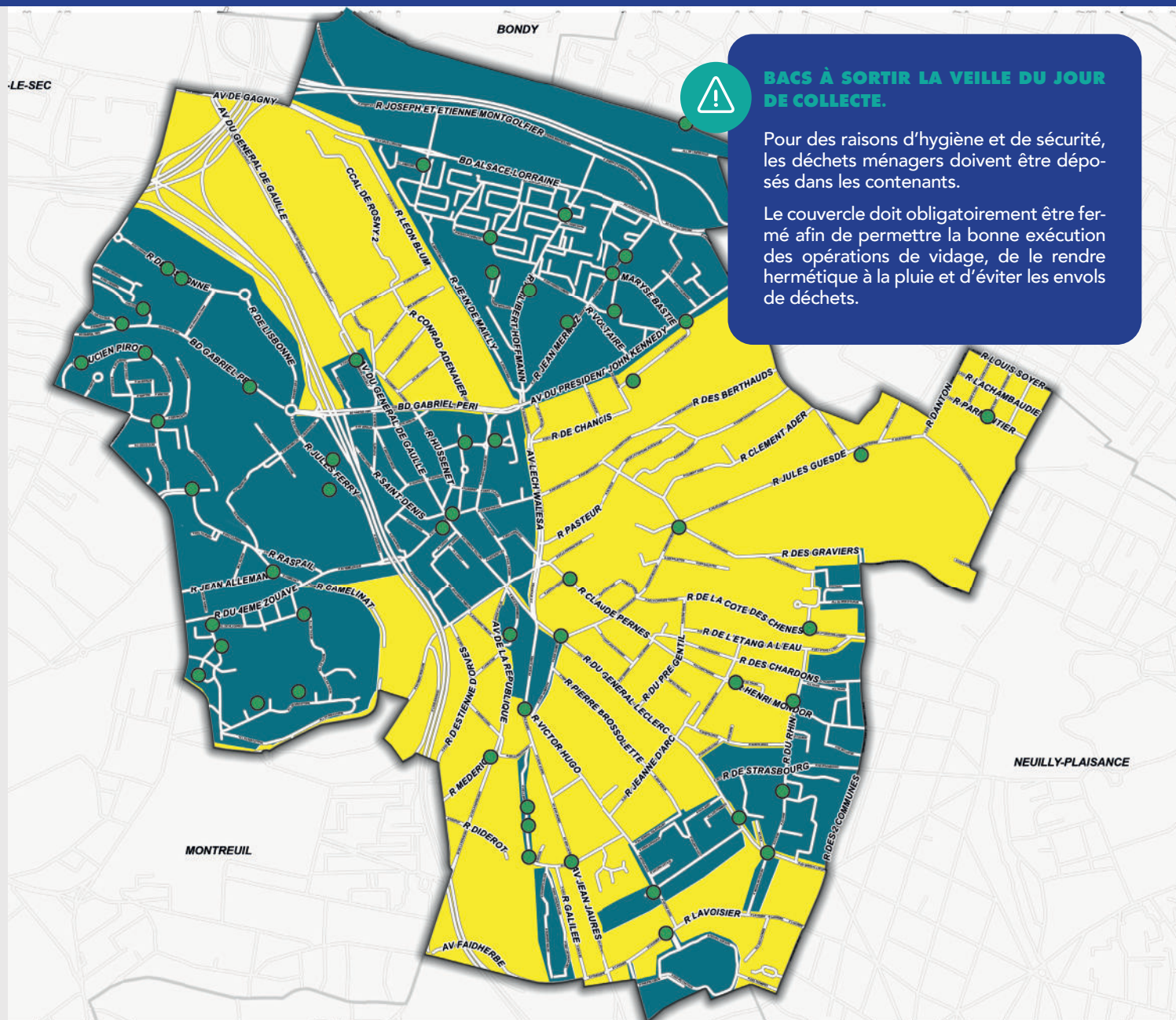
● SECTEUR 1	LUNDI - MERCREDI - VENDREDI
● SECTEUR 2	MARDI - SAMEDI

EMBALLAGES ET PAPIERS

	JEUDI
--	-------

EMBALLAGES EN VERRE

● POINT D'APPORT VOLONTAIRE VERRE



BACS À SORTIR LA VEILLE DU JOUR DE COLLECTE.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les déchets ménagers doivent être déposés dans les contenants.

Le couvercle doit obligatoirement être fermé afin de permettre la bonne exécution des opérations de vidage, de le rendre hermétique à la pluie et d'éviter les envois de déchets.

JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS ET DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

OBJETS ENCOMBRANTS

SUR RDV
AU 01.60.43.51.96
OU SUR
gpgge-rdv-encombrants.fr
SAUF LES IMMEUBLES SITUÉS DANS LES RUES COLORÉES SUR LA CARTE (CONSIGNES CI-DESSOUS)

TOUS LES IMMEUBLES CONFONDUS

— RUES EN ROUGE	3 ^e MARDI DU MOIS
— RUES EN JAUNE	1 ^{er} ET 3 ^e MARDI DU MOIS

DÉCHETS VÉGÉTAUX

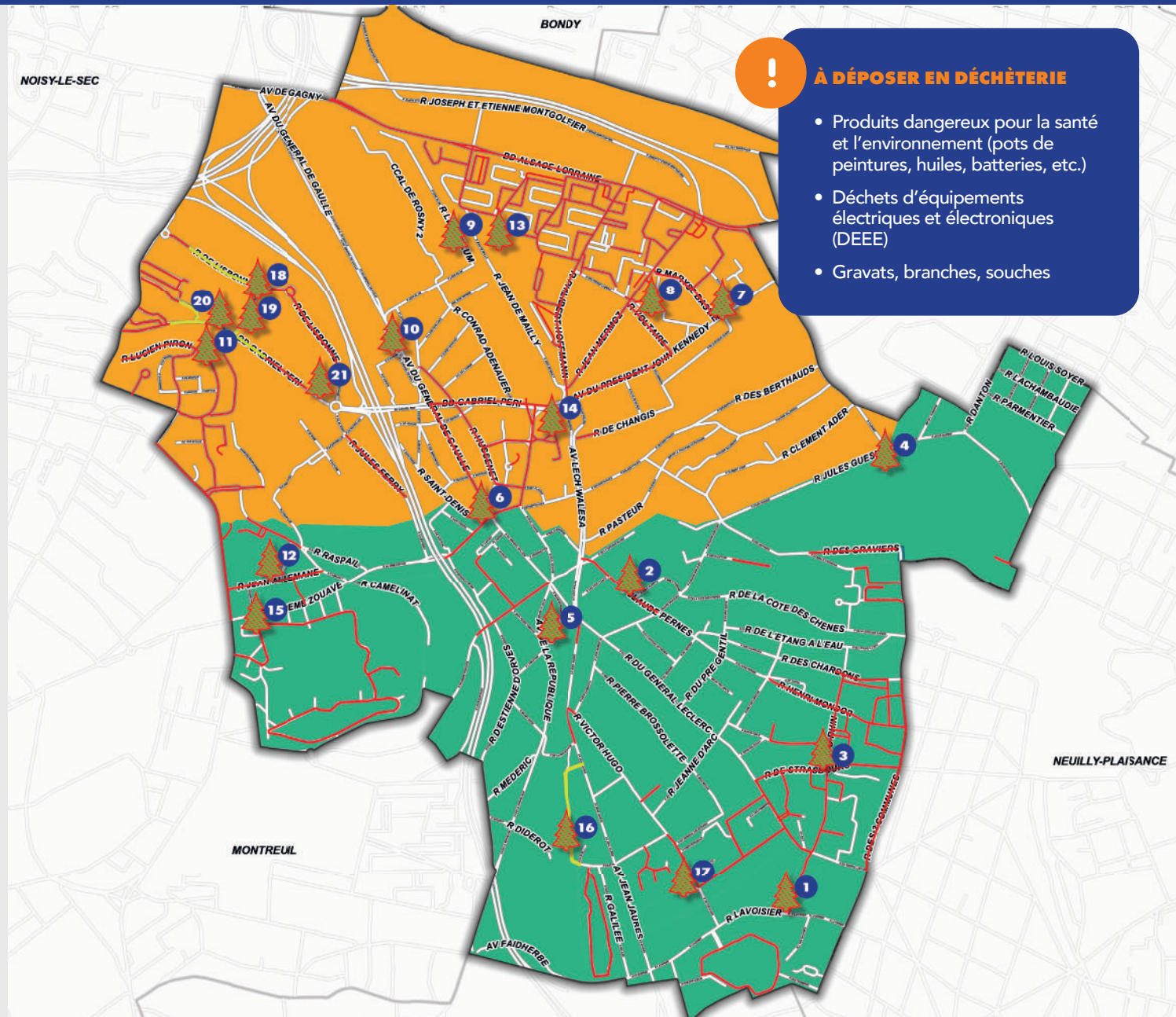
● SECTEUR 1	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 11 MARS
● SECTEUR 2	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 4 MARS

DÉPÔT DES SAPINS

DU 2 AU 31 JANVIER, DÉPOSEZ LES SAPINS DANS L'UN DES 21 POINTS DE DÉPÔT INDICUÉS SUR LA CARTE, SANS DÉCORATION, SANS SAC À SAPIN NI NEIGE ARTIFICIELLE :

- ESPLANADE
- PARKING DE L'HÔTEL DE VILLE
- ANGLE RHIN / STRASBOURG
- PARKING DE LA FERME PÉDAGOGIQUE
- PLACE DES MARTYRS
- PLACE DE L'ÉGLISE SAINT-GENEVIÈVE
- PARKING DU STADE ARMAND GIRODIT
- PLACE SAINT-EXUPÉRY
- PARKING DE LA GARE DU BOIS PERRIER
- RUE GABRIEL ZIRNHILT
- RUE LUCIEN PIRON
- RUE JEAN ALLEMANE
- FÉLIX EBOUÉ
- RUE ANTONIN FROIDURE
- FORT DE ROSNY
- RUE DE LA MARE HUGUET
- RUE DU 18 JUIN 1940
- RUE DE LISBONNE
- RUE ARNAUD BELTRAME
- BOULEVARD GABRIEL PÉRI
- BOULEVARD GABRIEL PÉRI

LES SAPINS PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE DÉPOSÉS TOUTE L'ANNÉE DANS L'UNE DE NOS DÉCHÈTERIES.



À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

- Produits dangereux pour la santé et l'environnement (pots de peintures, huiles, batteries, etc.)
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Gravats, branches, souches

CALENDRIER DE MES JOURS DE COLLECTE POUR LES OBJETS ENCOMBRANTS ET LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

(À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VEILLE AU SOIR SANS GÊNER LA CIRCULATION DES PIÉTONS)

OBJETS ENCOMBRANTS POUR L'HABITAT PAVILLONNAIRE :

Prenez rendez-vous au 01 60 43 51 96 et/ou + d'infos sur gpgge-rdv-encombrants.fr

SI VOS OBJETS EN FIN DE VIE SONT AUTORISÉS À LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS, VOUS POUVEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS.

Ce service reste gratuit. Avant de jeter... votre objet en fin de vie peut-il encore servir ?

- Vous pouvez donner vos objets en fin de vie à :
- vos proches ou à une structure dédiée ;
 - les vendre sur un site spécialisé ;
 - les réparer vous-même ou les faire réparer par une structure dédiée ;
 - les déposer pour être recyclés dans l'une des déchèteries de Grand Paris Grand Est.

		JANV.	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
OBJETS ENCOMBRANTS													
— RUES EN ROUGE	3 ^e MARDI DU MOIS	21	18	18	15	20	17	16	19	16	21	18	16
— RUES EN JAUNE	1 ^{er} ET 3 ^e MARDI DU MOIS	7 - 21	4 - 18	4 - 18	1 - 15	6 - 20	3 - 17	1 - 16	5 - 19	2 - 16	7 - 21	4 - 18	2 - 16
DÉCHETS VÉGÉTAUX													
● SECTEUR 1	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 11 MARS			11 - 25	8 - 22	6 - 20	3 - 17	1 - 15 29	12 - 26	9 - 23	7 - 21	4 - 18	
● SECTEUR 2	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 4 MARS			4 - 18	1 - 15 29	13 - 27	10 - 24	8 - 22	5 - 19	2 - 16 30	14 - 28	11 - 25	

TOUT DÉPÔT EN DEHORS DE CE CALENDRIER EST CONSIDÉRÉ COMME UN DÉPÔT SAUVAGE. POUR RAPPEL, IL EST INTERDIT DE JETER OU D'ABANDONNER SES DÉCHETS DANS LA RUE AINSI QUE DE DÉPOSER SES DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE SANS SE CONFORMER AUX RÈGLES DE COLLECTE SOUS PEINE D'AMENDE.